



SYNDICAT NATIONAL DES  
FINANCES PUBLIQUES  
Section de l'ARIEGE

À Foix, le 21 Avril 2022

### **MOTION INTER-SYNDICALE POUR LE CDAS 09**

Monsieur le Président,

Lors du dernier CDAS , vous aviez évoqué la prochaine réunion qui devait réunir tous les présidents de CDAS ;

Celle-ci a eu lieu le **15 mars dernier** et l'ordre du jour de cette réunion était pour le moins très important car il s'agissait de présenter les grands axes de la réforme de l'Action sociale. Cette réunion de tous les présidents du CDAS a eu pour but d'échanger entre vous sur les enjeux de la réorganisation du réseau de l'Action Sociale.

Cette réforme comme vous le savez, consiste en :

- recruter des responsables régionaux, recrutement qui a commencé soit dit en passant en mars 2022, pour une nomination en septembre,
- examiner la pertinence ou non , **selon quels critères Mr le Président**, d'un **Délégué de Proximité** dans les départements dépourvus de délégué dont l'Ariège

Sur votre proposition nous avons accepté qu' une agente du département consacre du temps en plus de sa charge de travail à l'action sociale.

Mais cette solution était transitoire, vous le savez et c'est pour cela que les OS ont accepté votre proposition.

Le temps passé par cette agente à gérer les impondérables de l'action sociale (demandes de devis, mailing auprès des agents, fiche navette chorus, courses pour l'organisation du Noël des enfants) et jusqu'il y a peu encore la gestion des conventions restaurants prouvent la nécessité de la présence d'un Délégué de Proximité dans notre département.

Car en effet cette agente en a endossé le rôle assurément et efficacement , c'est d'ailleurs à souligner.

Mais l'heure n'est plus aux arrangements locaux même si consentis par tous, il faut une solution pérenne !

**Nous vous demandons de préciser votre position quant à la sollicitation auprès de DRH3C de la nomination d'un Délégué de Proximité et de convoquer dans les plus brefs délais un CDAS afin que nous puissions vous réaffirmer notre détermination à l'obtenir.**